

# REUNION TECHNIQUE

---

05/12/2020

*Envie de différence ? Vibrez Triathlon !*



# Ordre du jour

1. 13h30 - 13h45 : Ouverture par le Président - Jean Paul et Eric Bernot
2. 13h45 - 14h15: Présentation ETR et réflexion - Maxime
3. 14h15 - 15h15 : Groupe de Travail (x4) - Technicien + 1 Elu
4. 15h15 - 15h30 : Pause
5. 15h30 - 16h30 : Retour en grand groupe par le rapporteur
6. 16h30: cloture

# L'EQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE

- 1. Le cadre réglementaire**
- 2. La définition**
- 3. La fonction**
- 4. Les domaines d'intervention**
- 5. Le fonctionnement**
- 6. Les actions et objectifs**

# Le cadre réglementaire de l'ETR

La Ligue Régionale via son statut d'organe déconcentré de la fédération, se voit confier un certain nombre de missions par la FFTRI.

Le conventionnement de l'ETR à la DRJSCS donne également un certain cadre de fonctionnement.

# La Définition de l'ETR

L'équipe technique régionale (ETR) regroupe les personnes en charge de la mise en oeuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial répondant aux priorités ministérielles.

Elles déclinent à l'échelon régionale les directives techniques nationales de la fédération élaborées par le Directeur Technique National.

L'ETR est à la ligue ce que la DTN est à la fédération.

# La Fonction de l'ETR

La fonction d'une Équipe Technique Régionale est :

- d'appliquer les directives techniques nationales sur le territoire, en lien avec les projets des Ligues Régionales ;
- de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de développement pluriannuel régional ;
- d'organiser les formations des cadres (entraîneurs, arbitres et dirigeants) ;
- de permettre l'accès au haut niveau ;
- de développer l'activité dans son secteur géographique.

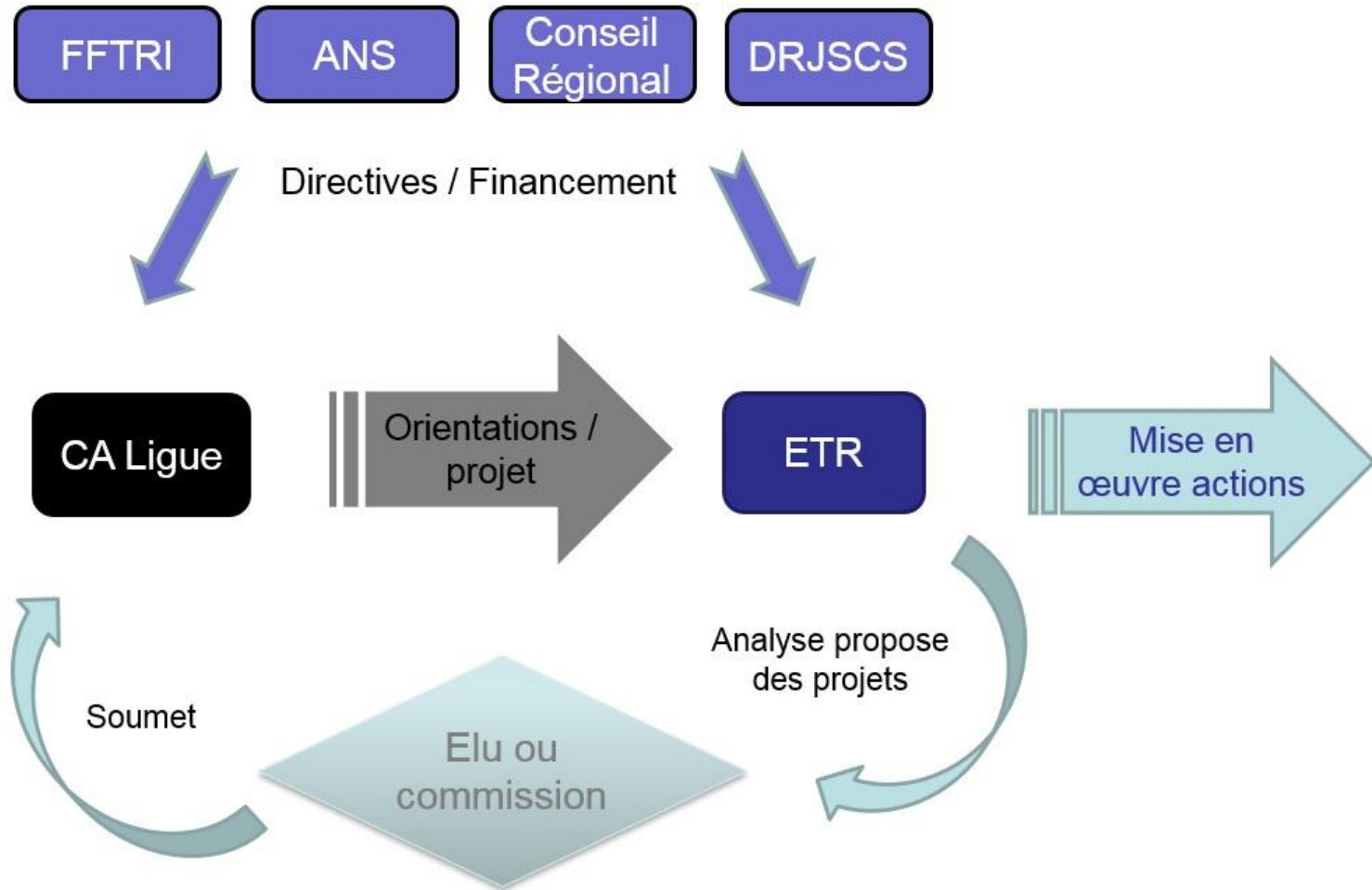
# Les Domaines d'intervention de l'ETR

L'ETR est chargée de la mise en œuvre du projet sportif pluriannuel de la Ligue Régionale.

Elle intervient lors des actions de développement et de promotion du Haut Niveau et de la formation :

- actions dans le but de promouvoir le sport pour le plus grand nombre;
- actions de détection, de perfectionnement d'athlètes en cohérence avec la filière d'accès au Haut Niveau ;
- actions de formation initiale et continue de cadres techniques, d'officiels et de dirigeants ;
- actions de prévention par le sport et protection des sportifs

# Le Fonctionnement de l'ETR





# Le Fonctionnement de l'ETR

Le Comité Directeur de Ligue porte le projet régional, donne les orientations sportives en accord avec les directives techniques nationales, en fixant le budget par grande thématique.

L'ETR de part ses compétences techniques pourra apporter ses analyses, proposer des projets en lien avec les élus référents qui les soumettent ensuite au CA de Ligue.

L'ETR est ensuite chargée de mettre en oeuvre les opérations sur le terrain en bénéficiant d'une certaine autonomie dans ses actions, tout en respectant le budget fixé.

# Les actions et objectifs

## Action 1 : Promotion du Sport pour le plus grand nombre :

- Favoriser la socialisation par la pratique en club, diversifier les pratiquants et promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes du sport :
- **Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et promouvoir la diversité de l'offre de pratiques sportives :**
- Mettre en œuvre les plans de féminisation de chaque fédération aux fins notamment de favoriser la féminisation des instances dirigeantes, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en renforçant notamment les dispositifs de formation de dirigeantes mais également de développer la mixité de la pratique sportive ;
- Favoriser la formation des encadrants à l'accueil des personnes en situation de handicaps en adaptant les conditions de pratiques et actualiser, en lien avec les clubs sportifs, le handiguide mis en place par le pôle ressources national sport et handicap ;
- Favoriser la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- Développer une offre de pratiques sportives diversifiées au profit des jeunes, notamment les plus éloignés de la pratique. Cette offre de pratiques doit être adaptée et répondre aux demandes tant des plus jeunes pratiquants, que des jeunes sportifs confirmés.
- **Promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes et mieux prévenir toutes les formes de discrimination :**
- Déployer les actions éducatives et citoyennes mises en place par les fédérations sportives dans le cadre de leur projet de développement
- Diffuser et faire connaître les outils de promotion de l'éthique et des valeurs du sport produits par le ministère chargé des sports (direction des sports et PRN SEMC). Outils consultables dans la rubrique éthique sportive du site internet ministériel ;
- Développer des actions en partenariat avec les associations nationales d'éducation et d'insertion par le sport ;
- Inciter les éducateurs sportifs des clubs à participer aux actions de formation citoyennes mises en place par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

# Les actions et objectifs

## Action 2 : Développement et accès au Sport de Haut Niveau :

- *Faire progresser le rang actuel de la France dans le sport de compétition de niveau mondial*
- *Améliorer la prise en compte de la pratique de haut niveau féminine et des sportifs en situation de handicap*
- *Garantir la meilleure qualité de l'animation, des contenus et des compétitions pour permettre à chacun d'atteindre le meilleur niveau possible dans le respect d'un développement harmonieux*
- *Contribuer à l'efficacité du double projet (scolaire-universitaire/sportif) pour réussir une insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau de qualité*
- *Promouvoir les dispositifs d'accompagnement socio-professionnels existants et développer la formalisation de contrats de travail aménagés et de contrats d'image et de parrainage avec les entreprises et collectivités locales*
- 

## Action 3 : Promotion des métiers du sport :

- *Adapter l'offre de formation à l'évolution des métiers et des pratiques.*
- *Former des encadrements (bénévoles et professionnels) qualifiés en veillant conjointement à la qualité des contenus et à des climats d'apprentissage favorisant le plaisir, la socialisation et la fidélisation des pratiquants tout en portant une attention particulière à la formation d'encadrants féminins.*

## Action 4 : Prévention par le sport et protection des sportif(ves) :

- *Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportif(ve)s en organisant des actions de sensibilisation visant à lutter contre le dopage, les conduites dopantes et toutes les actions visant à fausser une rencontre sportive et le résultat qui en découle ;*
- *Promouvoir le sport comme facteur de santé publique : encourager l'implication des instances fédérales territoriales et des clubs dans les plans régionaux « sport santé bien être » pilotés par DRJSCS et les agences régionales de santé.*